



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Direction des ressources
humaines
(DRH)**
**Sous-direction du pilotage des
ressources, du dialogue social et
du droit des personnels**
Bureau de l'animation du
dialogue social

Paris, le **27 MAI 2015**

Le Directeur des ressources
humaines

à

Monsieur le secrétaire général du
SYNTEF-CFDT,
Monsieur le secrétaire général du
SNTEFP- CGT,
Madame la présidente de l'UNSA-
Itefa,

Objet : désignation des membres du CHSCT d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi

Pièces jointes :

- Arrêté portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi
- Arrêté fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi

Réf. :

- Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, et conformément à l'article 42 du décret n° 82-453 modifié, vous trouverez ci-joint les arrêtés portant respectivement création du CHSCT d'administration centrale Travail/Emploi et détermination de la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au CHSCT d'administration centrale Travail/Emploi.

La répartition des sièges au sein du CHSCT d'administration centrale placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi est fixée comme suit :

| ORGANISATIONS SYNDICALES | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------------|------------|------------|
| SMASST-CGT | 1 siège | 1 siège |
| SYNTEF-CFDT | 4 sièges | 4 sièges |
| UNSA-ITEFA | 2 sièges | 2 sièges |

Je vous remercie de bien vouloir désigner vos représentants titulaires et suppléants au CHSCT d'administration centrale considéré, avant **le 9 juin 2015**. Un arrêté nominatif de composition de cette instance sera pris à l'issue de cette désignation.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les noms des membres désignés à l'adresse suivante : DRH-SD1B-DIALOGUE-SOCIAL@sg.social.gouv.fr.

Le directeur des ressources humaines

Joël BLONDEL